

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

C'est une démarche permettant l'obtention d'une certification grâce à votre expérience, sans retourner en formation. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle qui doit être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes vos activités passées pourront être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariat etc.

Ces expériences doivent être en rapport avec le diplôme visé.

Pour qui ?

Toute personne, à condition de justifier d'un an d'expérience à temps plein en lien avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle correspondant à l'activité exercée.

LA VALIDATION

Totale ou partielle, elle est effectuée par le jury du diplôme qui se prononce au vu de votre dossier d'un entretien. Il vérifie si vous possédez les compétences, les aptitudes et connaissances exigées pour l'obtention du titre ou du diplôme. En cas de validation partielle, le jury indique la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans les 5 ans suivant sa décision.

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

Création d'un compte, sélection de la certification visée, envoi de la candidature à L'APP choisi

Rencontre entre le candidat et l'APP

Transmission du dossier de faisabilité au certificateur

Phase d'accompagnement méthodologique

Une réforme est en cours, ADYFOR ADMR s'adaptera aux évolutions à venir.

Ci-dessous les diplômes, titres et certifications des filières SOCIALE et SANITAIRE sur lesquelles ADYFOR s'engage à vous accompagner :

- Diplôme d'Etat Moniteur Educateur – DEME
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale – DETISF
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne option A : à domicile
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne option B : en structure
- Bac Professionnel Services aux personnes et territoires – SPAT
- CAP Accompagnement éducatif petite enfance – AEPE
- Diplôme d'Etat d'Assistant de service social
- Diplôme d'Etat Educateur spécialisé – DEES
- Diplôme d'Etat Conseiller en économie sociale et familiale – DEESF
- Diplôme d'Etat Educateur jeunes Enfants – DEEJE
- Titre professionnel Agent de service médico-social – ASMS
- Titre Professionnel Assistant de vie aux familles – ADVF
- BUT Carrière sociales : coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux – CS
- Titre Professionnel Responsable coordonnateur service à domicile – RCSD
- Diplôme d'Etat Accompagnement éducatif et social – DEAES
- Titre professionnel Secrétaire assistant médico social – SAMS
- Certificat d'aptitude aux fonctions

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

QU'EST-CE QUE LA VAE ? SUITE...

- d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale – CAFERUIS
- BS Economie sociale familiale – ESF
- Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle - CIP
- Licence professionnelle Intervention Sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
- Diplôme d'Etat d'Aide-soignant – DEAS
- Diplôme d'Etat D'Auxiliaire de puériculture – DEAP
- Master Management des organisations de santé

(APP : architecte accompagnateur de parcours = ADYFOR ADMR)

L'ACCOMPAGNEMENT

Vous êtes guidé dès le début de votre démarche

Un architecte accompagnateur de parcours vous aidera dans la gestion administrative de votre dossier VAE dès le début de votre parcours. Ce sont des professionnels sélectionnés spécialement par France VAE pour leur expertise en développement de compétences.

- Conception d'un parcours VAE adapté à votre besoin : accompagnement individuel ou collectif, module de formation et période d'immersion éventuelle.
- Gestion de la recevabilité de votre dossier avec le certificateur et de la demande de financement.
- Planification de la date de votre passage devant le jury, en fonction de vos disponibilités.

ADYFOR ADMR est référencé sur France VAE comme accompagnateur architecte de parcours.

Nous avons fait le choix d'être
ACCOMPAGNATEUR ARCHITECTE DE PARCOURS
de Filière pour : Les filières SOCIAL et SANITAIRE

FINANCEMENT

Le financement de votre parcours est pris en charge (hors dispositif particulier de la fonction publique).

Vous n'avez plus à vous préoccuper du financement de votre parcours. Pour faciliter l'accès à la VAE pour tous, France VAE rassemble ce financement auprès de différents acteurs publics et privés.

Peuvent être financés :

- Les frais administratifs
- Les frais d'accompagnement
- Les actions de formations complémentaires de courte durée